



BARREAU DE PARIS TV

RAPPORTEUR :

My-Kim Yang-Paya, Secrétaire du conseil

DATE DE LA REDACTION :

31/05/2017

BATONNIER EN EXERCICE :

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

06/06/2017

CONTRIBUTEURS :

Guillaume Papin, Directeur de la communication et des affaires publiques

TEXTES CONCERNES :

RESUME :

Répondant à la volonté de poursuivre le développement de son écosystème digital, le Barreau de Paris se dote de sa propre plateforme de stockage et de diffusion en live ou en différé de ses contenus vidéo. Le conseil de l'ordre prend acte de la mise en ligne de ce nouveau média ordinal.

CHIFFRES CLES :

La vidéo représentera 69% de toute la consommation internet.

L'intégration de la vidéo peut augmenter l'engagement et la performance du taux de clic de 300%

Chaque jour, 100 millions d'internautes regardent une vidéo en ligne.

80% des visiteurs en ligne vont regarder une vidéo, tandis que seulement 20% lira le contenu du site

TEXTE DU RAPPORT

CONTEXTE :

Le barreau de Paris est déjà actif dans la diffusion de contenus vidéo sans pour autant avoir une véritable stratégie. Il a été décidé de choisir Dailymotion vs Youtube pour héberger les vidéos de l'Ordre qu'elles soient publiques ou privées accessibles par un code (notamment celles du Conseil de l'Ordre).

La chaîne Daylimotion contient une centaine de vidéos ayant été vues par près de 80 000 internautes.

Daylimotion comme Youtube ne permet aucune flexibilité. Il est impossible de créer son propre rubriquage, des publicités sont imposées et la gestion des streaming n'est vraiment pas bonne.

Aussi, comme la plupart des grandes institutions, l'Ordre se doit d'avoir sa propre plateforme vidéo sur laquelle nous avons l'entière maîtrise de nos contenus.

Barreau de Paris TV : un nouveau média au service des avocats

La WebTV du barreau de Paris est plus qu'une plateforme vidéo, mais un véritable Média au service des avocats.

Elle va permettre une expression de la profession en prise directe avec l'actualité. Elle va garantir l'indépendance du Barreau vis-à-vis des autres médias et pourra, le cas échéant, assurer une communication efficace contrôlée et rapide, via des communiqués audiovisuels, des conférences filmées ou des diffusions de direct et le tout sans publicité (contrairement aux plateformes vidéos comme Youtube et Dailymotion).

Elle permettra de donner corps à un contenu de qualité sur des problématiques variées qui touchent le métier d'avocat en constante évolution.

C'est une véritable avancée dans la communication du Barreau qui fera partie des pionniers à disposer de son propre media TV.

C'est aussi le fruit d'une volonté stratégique pour favoriser la réactivité, garantir la qualité et maîtriser les coûts.

Après la sortie du portail avicatsparis.org début avril, Barreau de Paris TV s'inscrit au sein de ce nouvel écosystème digital : c'est un canal d'expression complémentaire et amplificateur des articles du site internet et surtout permettra d'alimenter les publications du barreau sur les plateformes vidéo.

Barreau de Paris TV va s'imposer comme un véritable outil plaçant l'Ordre au cœur de la vie d'avocat, en permettant la diffusion des modules audiovisuels classés en rubriques et sous rubriques : Vie ordinaire / Événements / La Conférence / Direct.

La rubrique direct va permettre de pouvoir diffuser des colloques en direct dans de bien meilleures conditions que sur Dailymotion avec un risque quasi infime de coupure. Nous aurons notre propre « bande passante » avec un débit important.

La rubrique Conférence permettra de diffuser à la fois toutes les archives de la Conférence et des séances à venir.

La rubrique Vie ordinale reflétera la stratégie de l'Ordre pour plus de transparence et de démocratie. Ce projet est la continuité et la suite logique des captations du Conseil de l'Ordre.

Les archives vidéo de l'Ordre sont en cour de transfert sur notre nouvelle plateforme. D'ici deux mois tous les contenus existants y seront ainsi stockés et de nouveaux contenus vidéo seront produits.

Le Conseil de l'Ordre peut ainsi prendre acte de la création et de la mise en ligne de ce nouveau support de communication qui répond ainsi à la volonté du Barreau de poursuivre de manière durable son développement numérique.

1. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DEVANT LE CONSEIL :

- Mise en ligne de Barreau de Paris TV : le 12 juin
- Mise en ligne des archives vidéos de l'Ordre : juin – juillet
- Création de nouveaux contenus vidéo : dès le mois de juin